

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Condé en Brie, le quatre avril deux mille quatorze à vingt heures sous la présidence de Monsieur Eric ASSIER, Maire,

Présents : M. Daniel ANTOINE, M. Eric ASSIER, M. Jean-Jacques BELORGEY, Mme Marie-Françoise BENOIST, Mme Claudette BLAVIER, Mme Sandrine BOUR, Mme Sandrine CHARPENTIER, M. Mathieu COOREVITS, M. Francis GARRET, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Muriel MAZUR, M. Eric MULLER, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, M. Dominique REMOLU,

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 28/03/2014
2. Délibération sur la Dotation Solidarité Rurale pour 2014 (chef-lieu de Canton)
3. Information et délibération sur le covoiturage
4. Indemnités du Maire et des adjoints
5. Délégations du Conseil Municipal au Maire
6. Réflexion sur la création de comités consultatifs
7. Point sur les finances
8. Questions Diverses

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une lettre de démission en recommandé de la part de Mme Françoise LAURENT. Il en fait lecture et atteste que sa demande a été acceptée dès réception.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal un volontaire pour assurer la fonction de secrétaire de séance. M. Jean-Jacques BELORGEY propose de remplir cette tâche et est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation du compte rendu du 28/03/2014** :

Le compte rendu du 28 mars 2014 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération sur la Dotation Solidarité Rurale pour 2014 (chef-lieu de Canton)** :

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que suite à l'élection des conseillers départementaux qui vont réduire de moitié le nombre de canton soit 21 pour notre département.

Notre Commune perdra à terme cette Dotation de Solidarité Rurale au titre de la fraction Bourg centre (DSR).

Ainsi pour bénéficier de cette dotation, il est nécessaire de maintenir le titre de Chef-lieu de Canton.

Après les explications de monsieur le Maire, le conseil municipal acquiesce le maintien du titre de chef-lieu pour la commune de condé en brie.

- **Information et délibération sur le covoiturage** :

Monsieur le Maire informe que l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (UCCSA), et le département de l'Aisne manifestent la volonté d'accompagner la mise en place d'un covoiturage sur le territoire.

Pour ce faire, le Conseil de Développement du Sud de l'Aisne au travers de la commission II « qualité de vie-Cohésion sociale et territoriale » propose de faciliter la mise en place d'actions de

covoiturage en partenariat avec le Conseil Général, ainsi que l'ensemble des élus du Pays et en collaboration avec les entreprises du sud de l'Aisne pour les lieux de covoiturage.

Afin d'assurer un développement pérenne de cette pratique, il apparaît nécessaire de localiser des lieux de stationnement identifiés permettant aux usagers de se retrouver et de laisser leurs véhicules.

(M. PASTE DE ROCHEFORT confirme qu'un site internet existe déjà pour le département : aisne-covoiturage.com).

A cette fin, le Conseil de Développement (CODEV) s'est rapproché des communes de son territoire afin qu'elles proposent des places de stationnement réservées au covoiturage.

La commune par ce partenariat rejoindra une démarche de développement durable économique et écologique, économique et solidaire en cohérence avec la politique de covoiturage nationale.

Pour mettre en place ce projet, il est nécessaire qu'une convention soit établie entre les parties.

Elle mentionnera le choix du lieu d'implantation « **espace de Sade** » avec un minimum de 4 places.

Après ces explications, le conseil municipal donne accord à monsieur le Maire de signer cette convention relative à l'aménagement d'aires de covoiturage sur le territoire du pays du sud de l'Aisne.

- **Indemnités du Maire et des Adjointes :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de fixer le montant maximal des indemnités du Maire et des adjoints. Le taux actuel maximum est de 31% de l'indice 1015 pour le Maire et de 8.25% de cet indice pour les adjoints. En fonction de la situation financière de la commune, ce montant pourra être modifié.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

- **Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de fixer un montant avec lequel le maire peut prendre une décision d'accord de paiement sans attendre une réunion de conseil municipal.

Monsieur le Maire propose un montant de 10 000.00€ pour ne pas freiner les factures de fonctionnement sachant que le conseil sera toujours informé.

Il y aura toujours une transparence sur toutes les factures avec les adjoints.

M. Daniel ANTOINE et Mme Claudette BLAVIER seront délégués en cas d'absence du Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délégation.

- **Réflexion sur la création de comités consultatifs :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal une réflexion sur la mise en place d'une création de plusieurs comités consultatifs dès qu'il y aura un projet sur la commune.

Cela consistera à recueillir ponctuellement plusieurs avis de personnes qualifiées, extérieures au conseil (3 à 4 pers.), afin de réfléchir, à la demande du maire et de son conseil sur un sujet particulier. Le comité consultatif sera dissout lorsque ses réflexions auront abouti.

Un premier comité sera mis en place afin de réfléchir au sujet de l'implantation d'une future boulangerie, chaque membre pressenti en sera informé par courrier à domicile.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- Point sur les finances :

Monsieur le Maire explique qu'il y a actuellement un retard sur de nombreuses factures et que de nombreuses recettes n'ont pas encore été perçues. Ceci confirme une situation des finances précaire.

Une ligne de trésorerie a été demandée pour la 2^{ème} fois, remboursable en 1 seule fois en fin 2014.

Monsieur le Maire explique qu'une ligne de trésorerie ne peut être que temporaire et pas renouvelée indéfiniment.

Si les recettes de la vente de l'auberge et du terrain du Grégot ne parvenaient pas fin 2014. L'obtention d'un prêt deviendrait indispensable. A ce jour, 2 autres prêts à court terme sont en cours. Les montants sont : 70 000€ remboursable sur 24 mois (mai 2015) et 90 000€ remboursable sur 24 mois (fin 2014).

Monsieur le Maire prendra rendez-vous avec M. DUBOIS de L'Auberge de Condé pour connaître son intention d'achat. Il contactera également NEXITY pour faire un point sur le futur projet du Gregot et sur la somme du prix de vente du terrain, non encore perçue.

Le tableau des commissions :

M. Le Maire demande s'il y aurait des intéressés afin de compléter les tableaux en tant que délégués suppléants pour les syndicats des écoles primaires ainsi que le syndicat intercommunal du secteur scolaire.

M. Eric Muller se propose pour être délégué suppléant de Mathieu COOREVITS dans le syndicat des écoles primaires.

Mme Sandrine BOUR pour être déléguée suppléante de M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT ainsi que Mme Marie-Françoise BENOIST pour M. Eric ASSIER dans le syndicat intercommunal du secteur scolaire.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur Le Maire donne la parole à M. Eric MULLER, pour faire un récapitulatif des travaux qui seront à prévoir en fonction des priorités et de la situation financière :

• L'église :

De nombreuses fuites ont été constatées sur l'ensemble de la toiture et gouttières. La noue est défectueuse côté route principale. Les contreforts sont également en très mauvais états. Des devis ont été réalisés depuis quelques années. Une réactualisation de ceux-ci sera demandée. Les travaux des vitraux seront mis en attente.

Monsieur le Maire propose de réparer les fuites de toit ainsi que les contreforts (situation très critique) qui sont prioritaires.

• Les halles :

Une réception de travaux sera effectuée auprès de M. GISSINGER pour finaliser le chantier.

- **10 grande-rue :**

M. Muller informe que le logement « handicapé » se trouvera à gauche du bâtiment, au lieu de la partie droite, en raison d'une superficie plus importante.

Pour la porte d'entrée, une facture a été établie pour un montant total de 1 157.50€HT pour la mise en place d'une gâche électrique munie d'un digicode.

Une visite des lieux sera programmée avec le conseil municipal.

M. Paste de Rochefort demande si le trottoir est aux normes « handicapé ». Monsieur Muller répond qu'un bateau sera implanté devant la porte.

- **Rue de la Cuissotte :**

Un bâtiment est en mauvais état et menace de s'effondrer. Il y a danger. Monsieur le Maire précise qu'une procédure sera effectuée auprès du propriétaire afin de sécuriser d'urgence ce bâtiment.

- **Rue de l'arquebuse :**

Dans le prolongement du parking existant, il faut supprimer des gravats, niveler la surface et démolir le mur. Monsieur Le Maire précise qu'il faut se renseigner pour savoir si les murs sont classés.

Un pilier de portail est en mauvais état et menace de tomber sur la voirie. Le propriétaire du terrain en sera avisé.

- **Derrière le 10 grande rue :**

Il y a des garages qu'il faudra rénover et d'autres qui seront démolis. Un mur sera à restaurer. Les toitures de ces garages étant en fibrociment, ils devront être enlevées par une entreprise spécialisée. Des devis vont être demandés.

- **Chaudière de la trésorerie :**

La réception de travaux de la chaudière a été effectuée, la facture sera payée après délibération du conseil.

- **Bâtiment des Ailes :**

Dans un logement, problème de fuite d'eau dans les toilettes et chauffe-eau ainsi que la VMC qui ne fonctionne jamais. Une demande de devis sera effectuée.

Monsieur le Maire précise qu'un rangement dans le grenier est indispensable pour des raisons de sécurité. Il faudrait le fermer et le faire ranger petit à petit. Un mot sera transmis à tous les locataires.

Dans le logement qui est actuellement vide, il faut prévoir à changer une fenêtre avant relocation.

- **Coffret électrique :**

Un coffret électrique appartenant à la SNCF qui se situe au passage à niveau est toujours ouvert et représente un danger. Un courrier sera envoyé à la SNCF de façon que le coffret soit déplacé ou fermé pour être mis en sécurité.

M. BELORGEY demande aussi une intervention au 16 rue de celles pour le même problème.

- **Main courante de sécurité le long de la rivière :**

La Main courante demande un entretien. Une réflexion sera menée sur les travaux à réaliser.

Côté place de l'église, M. MULLER propose de retirer le lierre qui court le long du mur de la rivière afin de conserver les pierres du mur en bon état.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

- **Les jonquilles :**

- Puits à refermer pour cause de danger à la station d'eau pluviale.
- Poteau téléphonique en très mauvais état.

Monsieur le Maire contactera les services compétents.

- **Anciennement la Boulangerie :**

Mme BLAVIER dit qu'il faudrait retirer la poubelle située en dessous de l'ancienne boulangerie. Car elle n'est pas esthétique.

- **Bordures de trottoir place des halles :**

Il faudrait les receler en les alignant et les marquer d'un liseré de couleur.

- **Réglementation de la voirie :**

M. REMOLU, Mme MAZUR, parlent de problèmes de sécurité :

- Circulation rue du pot d'étain (demandé par M.VOLLE), stationnement rue de l'abreuvoir, vitesse places des halles et sortie de la gravière.

Monsieur le Maire explique que des mesures de sécurité seront prises pour diminuer ces excès de vitesse qui se produisent dans tout le village.

Il a été rappelé qu'il est interdit de garer sa voiture sur les trottoirs car les personnes doivent pouvoir y passer avec une poussette.

- **Néons pour la salle des mariages et la station-service :**

M. GARRET informe qu'un devis a été effectué pour un montant 148.49€ TTC.

- **Stage de formation :**

M. GARRET informe que Daniel sera en formation dans le cadre des produits phytosanitaires, le 14 et 15 avril 2014.

- **Entretien de la rivière :**

Mme MAZUR dit que les crues font des dégâts sur les berges et sous le pont, il y a une accumulation de pierres et autres.

Monsieur Le Maire dit qu'il faut se renseigner avec les différents organismes (4CB, police de l'eau etc...) pour connaître la loi de l'eau avant d'intervenir sur la rivière.

- **Pôle de Santé :**

Un médecin va partir. Actuellement, M. MANGIN s'occupe de trouver un remplaçant avec les élus.

- **USEDA :**

M. REMOLU informe qu'une réunion est prévue le 17 avril à l'USEDA.

M. BELORGEY et M. REMOLU vont faire le point sur l'éclairage public de la commune.

Dans la commune, il y a 127 points lumineux. Des travaux seront à faire par zones d'affluences et avant **fin 2015**.

M. ANTOINE informe le conseil que M. BOILLEAU demande à avoir un lampadaire devant chez lui, route de Montigny. M. Antoine confirme qu'un lampadaire peut-être supprimé à un endroit pour être remis à un autre.

Les Marchés :

Mme CHARPENTIER demande s'il serait possible de développer un peu plus le marché du mercredi ?

Monsieur le Maire précise qu'une demande d'autorisation est à faire par l'exposant en Mairie et qu'un droit de place est dû.

Monsieur le Maire indique que tous les commerçants et exposants seront soumis aux mêmes règles, la commune s'engagera à informer les habitants de la présence de ces exposants. Une réflexion sera menée et mise à l'ordre du jour du prochain conseil.

Marquage au sol :

Mme BOUR demande si un des passages piétons situés rue du château pourrait être déplacé ?

Une réunion est prévue le 15/04/2014 avec Aisne Application.

Nettoyage des rues :

Mme BENOIST demande les jours de passage de la balayeuse.

Monsieur le Maire dit qu'il a demandé que le nettoyage s'effectue tous les 15 jours, c'est un essai pour une raison d'économie et d'usure de la balayeuse.

Taxe d'ordures ménagères :

Mme BOUR demande si la tarification incitative est toujours d'actualité. Ceci est à confirmer par la 4CB.

Communication :

M. PASTE DE ROCHEFORT propose que la commune ait son propre site : conde-en-brie.fr . Il se renseignera pour confirmer la possibilité de créer ce site pour la somme de 60€ par an avec un règlement via mandat administratif à l'image du site internet de la commune de Baulne en Brie qui dispose actuellement de ce style de site.

Séance levée à 23h30